

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix-sept janvier deux mille vingt-cinq

Présents : M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; D. JARDIN ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : N. BARNY

Excusées sans procuration :

Absents : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD ;

Secrétaire : J. LEFORT

Question n°4

OBJET: MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ARSAC/LA MAZAUURIE/LA BENECHIE : AVENANT N°2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'avenant n°2 portant sur le marché de travaux de l'entreprise CMCTP chargée de réhabiliter le système d'assainissement de La Mazaurie.

Le marché suite à l'avenant n°1 était de **331 607,49€ HT** soit **397 928,98€ TTC**.

Cet avenant a pour objet la réalisation du mur de soutènement en blocs béton ainsi que la protection et la végétalisation des talus.

L'avenant représente une plus-value de **18 788,91€ HT**.

Le nouveau montant du marché serait alors de **350 396,40€ HT** soit **420 475,68€ TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **après 2 Abstentions et 10 voix Pour :**

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux pour l'opération citée en référence.

AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 23 janvier 2025

Secrétaire de séance
Josiane LEFORT



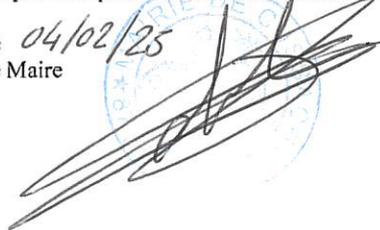
LE MAIRE
Dominique CHAMBON



Affichée le : 04/02/2025

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 04/02/25
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20250123-2025004-DE
Reçu le 03/02/2025